

RÈGLEMENT DE LA BOURSE DÉPÔTS – VENTES - RETRAITS

DÉPÔTS :

- Pour pallier le coût administratif, tout dépôt s'accompagne d'un tarif de 3€ pour le vendeur, par tranche de 10 articles dès le premier.
- Les dépôts seront acceptés sur présentation d'une pièce d'identité. Il faut être majeur pour déposer.
- À l'exception des professionnels partenaires, les dépôts ne peuvent provenir que de particuliers.
- Skis et chaussures ne peuvent être attachés ensemble pour constituer un lot lors de la mise en vente dans les rayons. 10 vêtements maximum par vendeur.
- Sont refusés en dépôt les articles d'occasion suivants : skis droits, skis trop abîmés, bonnets, casques, lunettes, pull-overs, gants, après-ski, chaussures de montagne, vêtements déchirés ou sales, matériel provenant d'un revendeur professionnel.
- Le vendeur est le seul responsable des produits déposés. En aucun cas le club ne peut être tenu responsable de contrefaçons ou de matériel volé mis à la vente.
- Le club n'assure pas contre le vol du matériel déposé. Quel qu'en soit sa valeur, il s'effectue aux risques et périls du vendeur. Si une surveillance est assurée pendant les heures de fermeture, la seule qui puisse être opérationnelle durant celles d'ouverture s'effectue lors de la sortie des visiteurs et acheteurs.

VENTE :

- Prélèvement de 10% sur le montant des ventes avec un arrondi effectué à l'euro supérieur.
- Aucune participation n'est réclamée sur les invendus.
- **Règlement seulement en espèce, en CB et par chèque**, à l'ordre du club de ski par l'acheteur.

RETRAIT DE MATERIEL et de CHÈQUES

- Le retrait du matériel invendu doit impérativement avoir lieu après 18h le dimanche ou avant 16 heures. Au-delà de 19h, un prélèvement de 20% sur les ventes sera perçu. De même, la personne ayant tout vendu est immédiatement prévenue par SMS. Elle vient récupérer son chèque avant 16h ou après 18h.
- **Le règlement de la vente du matériel sera réalisé par chèque émis au nom figurant sur la fiche de dépôt.** Le montant correspondra aux ventes moins les 10% et les 3€ par tranche de 10 articles déposés.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

- **Le fait de déposer du matériel implique l'entièvre acceptation du présent règlement.**